



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONFÉRENCE

Quarante-quatrième session

Rome, 28 juin - 4 juillet 2025

**Rapport de la 33^e session de la Conférence régionale pour l'Afrique
(Rabat [Maroc], 26-28 mars 2024 [réunion des hauts fonctionnaires]
et 18-20 avril 2024 [réunion ministérielle])**



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

ARC/24/REP

RAPPORT

Rabat

(Maroc),

26-28 mars 2024

(en ligne) et

18-20 avril 2024

(hybride)

Trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2024

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de l'Organisation (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Table des matières	Page
Résumé des principales recommandations	6
	Paragraphes
Questions liminaires	1-10
Questions relatives au Programme et au budget	
Résultats de la FAO dans la région en 2022-2023.....	11-12
Priorités de la FAO dans la région au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO.....	13-15
Tirer parti de la science et de l'innovation pour accroître la productivité et la compétitivité de l'agriculture dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine.....	16-18
Redécouvrir les aliments africains: promouvoir les aliments autochtones pour améliorer la nutrition, la santé et la sécurité alimentaire.....	19-22
Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture.....	23-24
Présentation des rapports issus des consultations sous-régionales.....	25-26
Questions relatives aux politiques et aux réglementations régionales et mondiales	
Perspectives mondiales et régionales en matière de sécurité alimentaire.....	27-29
Renforcer la résilience grâce à la transformation des systèmes agroalimentaires.....	30-32
Financer l'élimination de la faim, aujourd'hui et demain (ODD 2).....	33-35
Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre: document de politique générale.....	36-38
Autres questions	
Date et lieu de la 34 ^e session de la Conférence régionale pour l'Afrique.....	39
Questions finales	
Déclaration ministérielle.....	40
Annexes	Pages
Annexe A: Déclaration ministérielle	18-22
Annexe B: Ordre du jour	23-24
Annexe C: Liste des documents	25-27

États membres de la FAO dans la région Afrique

Afrique du Sud	Ghana	Ouganda
Algérie	Guinée	République centrafricaine
Angola	Guinée équatoriale	République démocratique du Congo
Bénin	Guinée-Bissau	République-Unie de Tanzanie
Botswana	Kenya	Rwanda
Burkina Faso	Lesotho	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Libéria	Sénégal
Cabo Verde	Libye	Seychelles
Cameroun	Madagascar	Sierra Leone
Comores	Malawi	Somalie
Congo	Mali	Soudan
Côte d'Ivoire	Maroc	Soudan du Sud
Djibouti	Maurice	Swaziland
Égypte	Mauritanie	Tchad
Érythrée	Mozambique	Togo
Éthiopie	Namibie	Tunisie
Gabon	Niger	Zambie
Gambie	Nigéria	Zimbabwe

Date et lieu des sessions de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

Première session	Lagos (Nigéria), 3-12 novembre 1960
Deuxième session	Tunis (Tunisie), 1 ^{er} -10 novembre 1962
Troisième session	Addis-Abeba (Éthiopie), 3-15 septembre 1964
Quatrième session	Abidjan (Côte d'Ivoire), 9-19 novembre 1966
Cinquième session	Kampala (Ouganda), 18-29 novembre 1968
Sixième session	Alger (Algérie), 17 septembre - 3 octobre 1970
Septième session	Libreville (Gabon), 14-30 septembre 1972
Huitième session	Rose Hill (Maurice), 1 ^{er} -17 août 1974
Neuvième session	Freetown (Sierra Leone), 2-12 novembre 1976
Dixième session	Arusha (République-Unie de Tanzanie), 18-28 septembre 1978
Onzième session	Lomé (Togo), 16-27 juin 1980
Douzième session	Alger (Algérie), 22 septembre - 2 octobre 1982
Treizième session	Harare (Zimbabwe), 16-25 juillet 1984
Quatorzième session	Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), 2-11 septembre 1986
Quinzième session	Moka (Maurice), 26 avril - 4 mai 1988
Seizième session	Marrakech (Maroc), 11-15 juin 1990
Dix-septième session	Accra (Ghana), 20-24 juillet 1992
Dix-huitième session	Gaborone (Botswana), 24-28 octobre 1994
Dix-neuvième session	Ouagadougou (Burkina Faso), 16-20 avril 1996
Vingtième session	Addis-Abeba (Éthiopie), 16-20 février 1998
Vingt et unième session	Yaoundé (Cameroun), 21-25 février 2000

Vingt-deuxième session	Le Caire (Égypte), 4-8 février 2002
Vingt-troisième session	Johannesburg (Afrique du Sud), 1 ^{er} -5 mars 2004
Vingt-quatrième session	Bamako (Mali), 30 janvier - 3 février 2006
Vingt-cinquième session	Nairobi (Kenya), 16-20 juin 2008
Vingt-sixième session	Luanda (Angola), 3-7 mai 2010
Vingt-septième session	Brazzaville (Congo), 23-27 avril 2012
Vingt-huitième session	Tunis (Tunisie), 24-28 mars 2014
Vingt-neuvième session	Abidjan (Côte d'Ivoire), 4-8 avril 2016
Trentième session	Khartoum (Soudan), 19-23 février 2018
Trente et unième session	Victoria Falls (Zimbabwe) (en ligne), 26-28 octobre 2020
Trente-deuxième session	Malabo (Guinée équatoriale) (hybride), 11-14 avril 2022
Trente-troisième session	Rabat (Maroc), 26-28 mars 2024 (en ligne) et 18-20 avril 2024 (hybride)

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL

Questions relatives au Programme et au budget

- *Résultats de la FAO dans la région en 2022-2023* (paragraphe 11 et 12)
- *Priorités de la FAO dans la région au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO* (paragraphe 13 à 15)
- *Tirer parti de la science et de l'innovation pour accroître la productivité et la compétitivité de l'agriculture dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine* (paragraphe 16 à 18)
- *Redécouvrir les aliments africains: promouvoir les aliments autochtones pour améliorer la nutrition, la santé et la sécurité alimentaire* (paragraphe 19 à 22)
- *Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture* (paragraphe 23 et 24)
- *Présentation des rapports issus des consultations sous-régionales* (paragraphe 25 et 26)
- *Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre: document de politique générale* (paragraphe 36 à 38)

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE

Questions relatives aux politiques et aux réglementations régionales et mondiales

- *Perspectives mondiales et régionales en matière de sécurité alimentaire* (paragraphe 27 à 29)
- *Renforcer la résilience grâce à la transformation des systèmes agroalimentaires* (paragraphe 30 à 32)
- *Financer l'élimination de la faim, aujourd'hui et demain (ODD 2)* (paragraphe 33 à 35)

I. Questions liminaires

Organisation de la session

1. La 33^e session de la Conférence régionale de la FAO pour l’Afrique s’est déroulée en deux temps: la réunion des hauts fonctionnaires a eu lieu du 26 au 28 mars 2024 et la réunion ministérielle du 18 au 20 avril 2024. La réunion des hauts fonctionnaires s’est tenue en ligne et la réunion ministérielle selon des modalités hybrides.
2. La **réunion des hauts fonctionnaires** a rassemblé 285 délégués représentant 51 membres, dont 2 ministres, 2 vice-ministres et 30 ambassadeurs, ainsi que 3 organisations du secteur privé, 4 organisations de la société civile et/ou non gouvernementales, 9 organisations intergouvernementales, 12 institutions de recherche, 3 organisations du système des Nations Unies et 3 pays ayant le statut d’observateur.
3. Ont participé à la **réunion ministérielle** 241 délégués de 51 membres, dont 1 Chef de gouvernement, 45 ministres, 5 vice-ministres et 32 ambassadeurs, 5 pays ayant le statut d’observateur, ainsi que des représentants de 5 organisations des Nations Unies, 10 organisations intergouvernementales, 5 organisations de la société civile, 5 associations du secteur privé et 5 institutions scientifiques ou universitaires.

Ouverture de la réunion des hauts fonctionnaires

4. La réunion des hauts fonctionnaires s’est ouverte sur les allocutions de M. Mohamed Sadiki, Ministre de l’agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts du Royaume du Maroc, et de M. Abebe Haile-Gabriel, Sous-Directeur général et Représentant régional de la FAO pour l’Afrique.

Élection du président et des vice-présidents et nomination des rapporteurs

5. Les délégués ont élu M. Mohamed Sadiki, Ministre de l’agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts du Royaume du Maroc, à la présidence de la 33^e session de la Conférence régionale, et ont désigné M. Redouane Arrach, Secrétaire général du Ministère de l’agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts du Royaume du Maroc, pour représenter le Président durant la réunion des hauts fonctionnaires. Ils ont également élu M. José Juan Ndong Tom, Ministre de l’agriculture, de l’élevage et du développement rural de la République de Guinée équatoriale, Premier Vice-Président et M. Memma Ould Beibata, Ministre de l’agriculture de la République islamique de Mauritanie, Deuxième Vice-Président.
6. La Conférence régionale a nommé M. Anthony Muriithi, Représentant permanent suppléant de la République du Kenya auprès de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM), et M. Gerson Mateus dos Santos Francisco, Troisième Secrétaire de la Représentation permanente de la République d’Angola auprès de la FAO, du FIDA et du PAM, aux fonctions de premier et deuxième rapporteurs, respectivement.

Adoption de l’ordre du jour et du calendrier

7. La Conférence régionale a adopté l’ordre du jour (*annexe B*) et le calendrier.

Cérémonie d’ouverture

8. La cérémonie d’ouverture de la 33^e session de la Conférence régionale de la FAO pour l’Afrique a eu lieu le 18 avril 2024, en présence de M. Aziz Akhannouch, Chef du Gouvernement du Royaume du Maroc, et de M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO. Les représentants officiels ont prononcé leurs déclarations.

Déclaration du Directeur général de la FAO

9. Le Directeur général a prononcé un discours lors la 33^e session de la Conférence régionale de la FAO pour l’Afrique, que l’on peut consulter dans le document portant la cote ARC/24/INF/4, sur la page web de la session.

Déclaration du Chef du Gouvernement du Royaume du Maroc

10. M. Aziz Akhannouch, Chef du Gouvernement du Royaume du Maroc, a prononcé une déclaration lors de la 33^e session de la Conférence régionale de la FAO pour l’Afrique.

II. Questions relatives au Programme et au budget

A. Résultats de la FAO dans la région en 2022-2023

11. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Résultats de la FAO dans la région en 2022-2023* (ARC/24/8).

12. La Conférence régionale:

- a. s’est félicitée du rôle moteur et de la contribution de la FAO à l’appui du Programme de développement durable à l’horizon 2030 (dénommé ci-après «le Programme 2030») dans le cadre de son action visant à transformer les systèmes agroalimentaires pour les rendre *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables et ainsi à apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d’environnement et de conditions de vie, en ne laissant personne de côté;
- b. a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités régionales en Afrique, notamment:
 - i. le développement de l’écosystème entrepreneurial dans le secteur agroalimentaire aux niveaux régional, sous-régional et national;
 - ii. la généralisation du dialogue et de la collaboration avec le secteur privé et les institutions multilatérales de financement du développement;
 - iii. l’établissement de la feuille de route du programme de la FAO consacré aux petits États insulaires en développement africains;
 - iv. la croissance considérable du portefeuille de la FAO ayant trait à l’atténuation du changement climatique et à l’adaptation à ses effets;
 - v. les progrès réalisés quant au renforcement de l’intégration du numérique dans les projets et les programmes de la FAO;
- c. a pris note des réalisations accomplies en ce qui concerne la mise en œuvre des stratégies et des initiatives institutionnelles de la FAO dans la région Afrique;
- d. s’est félicitée de l’accent mis sur la programmation dirigée et prise en main par les pays dans le cadre de la mise en œuvre des priorités régionales, laquelle encourage les gouvernements à s’engager à haut niveau et à jouer un rôle crucial de chef de file, au service des objectifs de développement durable (ODD) 1 et 2, entre autres, dans la région;
- e. a reconnu que l’approche programmatique régionale précise les orientations de la FAO, définit des priorités claires, renforce le dialogue et facilite la communication et la promotion auprès des gouvernements et des partenaires;
- f. a constaté les efforts déployés par la FAO aux fins de l’alignement des programmes et de la collaboration entre les bureaux régionaux et sous-régionaux, ainsi que du renforcement des fonctions de suivi, d’évaluation et d’apprentissage dans les bureaux sous-régionaux;
- g. a noté les avancées réalisées s’agissant de renforcer la corrélation entre les travaux de la FAO et les investissements grâce à la consolidation des partenariats avec le secteur privé et les institutions de financement du développement, lesquels viennent compléter les partenariats avec les petits exploitants et leurs organisations;

- h. a recommandé à la FAO d'informer les Communautés économiques régionales de l'appui qu'elle fournit aux membres dans la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031.

B. Priorités de la FAO dans la région au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO

- 13. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Priorités de la FAO dans la région au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO* (ARC/24/9).
- 14. La Conférence régionale:
 - a. a pris note des efforts déployés par la FAO pour mettre en œuvre son Cadre stratégique 2022-2031 dans la région Afrique;
 - b. a remercié la FAO:
 - i. d'avoir mis en œuvre l'exercice de prospective régionale et l'approche programmatique régionale, qui précise les orientations de la FAO, définit des priorités claires, renforce le dialogue et facilite la communication et la promotion auprès des gouvernements et des partenaires;
 - ii. d'avoir assuré un rôle de premier plan dans l'organisation et la facilitation des dialogues multisectoriels sur la transformation des systèmes agroalimentaires sous l'égide du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires tenu en 2021 et des initiatives qui y ont fait suite;
 - iii. d'avoir fourni un appui ayant servi de catalyseur de la collaboration avec les partenaires de développement, notamment les partenaires fournisseurs de ressources, les organismes de développement, la société civile et le secteur privé;
 - c. a reconnu l'importance:
 - i. des accélérateurs que sont l'innovation, les technologies, les données et les compléments dans l'ensemble des interventions programmatiques de la FAO, lesquels permettent d'obtenir des effets plus rapidement tout en limitant autant que possible les arbitrages;
 - ii. du développement durable de chaînes de valeur efficaces, résilientes, inclusives et ciblées aux niveaux continental, sous-régional et national, l'accent étant mis sur la facilitation de l'accès des petits agriculteurs aux marchés et au commerce;
 - iii. du rôle des investissements privés et publics dans l'agriculture, en particulier dans le renforcement de la résilience et la mécanisation agricole, ainsi que s'agissant de promouvoir l'accès des petits agriculteurs à un financement;
 - d. s'est félicitée du fait que la FAO continue d'axer son travail sur les priorités pour la région Afrique, lequel s'appuie sur l'expérience acquise lors de la mise en œuvre du Cadre stratégique de la FAO au cours de l'exercice biennal 2022-2023, ainsi que sur les principales évolutions, difficultés et possibilités qui caractérisent les systèmes agroalimentaires;
 - e. a pris acte du fait qu'il avait été entrepris d'affiner le modèle d'activité de l'initiative Main dans la main afin d'améliorer les investissements des autorités nationales dans le secteur agroalimentaire, y compris du fait que celle-ci est plus clairement axée sur les questions de politique générale, complète d'autres investissements nationaux de premier plan et renforce la mobilisation du secteur privé;
 - f. a salué les efforts consentis par la FAO pour déployer à plus grande échelle l'initiative «Un pays, un produit prioritaire», ainsi que pour renforcer les domaines de complémentarité avec d'autres initiatives, afin d'y faire participer davantage de pays et d'y inclure plus de produits agricoles spéciaux, notamment des espèces cultivées en plein champ, des produits forestiers, des animaux d'élevage et des produits horticoles;

- g. s'est félicitée qu'il ait été entrepris d'étoffer le portefeuille de l'initiative 1 000 villages numériques avec des activités qui portent sur l'accès aux marchés et les services consultatifs et qui consistent à exploiter des outils numériques tels que les informations satellitaires et les plateformes de commerce électronique, à contribuer à l'amélioration des compétences numériques des écoles pratiques d'agriculture, et à étudier le potentiel de l'intelligence artificielle (ChatGPT) dans le cadre des services de conseil et celui du matériel numérique dans le contexte des services publics de vulgarisation en milieu rural;
 - h. a encouragé les membres à mettre en place un environnement favorable et à mobiliser des investissements complémentaires pour transposer à plus grande échelle les initiatives institutionnelles de la FAO.
15. La Conférence régionale a recommandé à la FAO:
- a. de continuer à faciliter le partage de l'expérience acquise et des pratiques optimales entre les membres et entre les régions pour ce qui concerne la mise en œuvre des stratégies et initiatives institutionnelles de la FAO, dont les initiatives Main dans la main, «Un pays, un produit prioritaire», Villes vertes et 1 000 villages numériques;
 - b. d'aider les membres à élaborer des plans d'investissement en vue de mobiliser des ressources et d'accroître l'investissement grâce à des mécanismes de financement innovants, l'objectif étant de renforcer la résilience, d'améliorer les systèmes agroalimentaires et de lutter contre la pauvreté;
 - c. de mettre davantage l'accent, dans le cadre des priorités régionales, sur les domaines stratégiques, tels que la production et la santé animales, notamment l'éradication de la peste des petits ruminants, la mécanisation de l'agriculture et la promotion de l'économie bleue aux fins de la croissance économique ainsi que de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition dans la région;
 - d. de continuer de fournir un appui technique aux membres dans les domaines de la transformation des systèmes agroalimentaires, du dialogue sur les politiques, du commerce et de l'investissement;
 - e. de renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux à fournir des données probantes fiables aux fins d'une action stratégique et d'une planification efficace.

C. Tirer parti de la science et de l'innovation pour accroître la productivité et la compétitivité de l'agriculture dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine

16. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Exploiter la science et l'innovation pour accroître la productivité et la compétitivité de l'agriculture dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) (ARC/24/3)*.
17. La Conférence régionale:
- a. est convenue du rôle crucial que jouent la science et l'innovation dans l'amélioration de la production agricole, de la productivité, de la compétitivité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que dans un développement rural durable;
 - b. a encouragé les membres à:
 - i. accroître le financement de la recherche-développement agricole en se concentrant sur des domaines prioritaires tels que les cultures résistantes à la sécheresse, les cultures orphelines, l'agriculture climato-intelligente, l'agriculture de précision et l'amélioration des techniques de stockage et de transformation;
 - ii. créer des espaces et des plateformes prévus à cet effet où les scientifiques, les innovateurs financiers et techniques, les agriculteurs et les entrepreneurs puissent collaborer pour relever des défis communs, élaborer des solutions partagées et faciliter l'échange de connaissances et le transfert de technologies par-delà les frontières;

- iii. mettre en œuvre des politiques qui protègent et encouragent l'innovation tout en garantissant un accès équitable au savoir et à la technologie;
 - iv. développer l'accès à des infrastructures fiables en ce qui concerne l'énergie et internet, indispensables pour déployer des outils d'agriculture de précision, obtenir des informations relatives aux marchés et faciliter le commerce électronique de produits agricoles;
 - v. promouvoir des partenariats public-privé qui aident à concevoir et à déployer des solutions innovantes;
 - vi. investir dans l'éducation, la collecte de données et l'analyse en renforçant les systèmes nationaux d'information agricole et en encourageant le partage transfrontière de données et d'informations.
18. La Conférence régionale a recommandé à la FAO d'aider les membres à:
- a. faciliter la mise en commun de l'expérience et l'apprentissage mutuel en Afrique ainsi qu'entre les régions de la FAO en utilisant les plateformes de l'Organisation;
 - b. déployer la mécanisation agricole en Afrique en vue d'accroître la production et la productivité;
 - c. utiliser des outils numériques pour déployer l'agriculture de précision, améliorer l'accès à l'information sur les marchés et faciliter le commerce électronique et les échanges de produits agricoles;
 - d. renforcer leurs systèmes nationaux d'information agricole et mettre en œuvre des politiques qui garantissent un accès équitable aux connaissances et aux technologies;
 - e. renforcer les capacités nationales et régionales relatives aux normes et règlements de sécurité sanitaire des aliments, à l'harmonisation et au suivi de ces normes et règlements, ainsi qu'au Codex Alimentarius, afin de promouvoir le commerce intrarégional dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

D. Redécouvrir les aliments africains: promouvoir les aliments autochtones pour améliorer la nutrition, la santé et la sécurité alimentaire

19. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Redécouvrir les aliments africains: promouvoir les aliments autochtones pour améliorer la nutrition, la santé et la sécurité alimentaire (ARC/24/4)* et s'est penchée sur les avantages nutritionnels, environnementaux, socioculturels et économiques qui peuvent découler de la promotion de cultures et de produits forestiers non ligneux (PFNL) autochtones.
20. La Conférence régionale:
- a. a pris note d'un ensemble d'actions à entreprendre pour faire comprendre à tous les acteurs concernés, y compris les décideurs, les techniciens, le secteur privé et les communautés rurales, le rôle que peuvent jouer les PFNL et les cultures autochtones, en tant que cultures d'appoint en Afrique, dans la transformation des systèmes agroalimentaires;
 - b. a accueilli favorablement les principes directeurs énonçant les mesures à prendre pour accroître l'offre au moyen d'interventions dans les domaines de la production et des investissements et faire augmenter la demande en sensibilisant les consommateurs.
21. La Conférence régionale a recommandé à la FAO d'aider les membres à:
- a. définir les principaux points d'entrée à utiliser et les investissements techniques et financiers à mobiliser pour promouvoir efficacement les cultures autochtones;
 - b. faire participer les acteurs essentiels à cet effort de promotion des PFNL;
 - c. renforcer les politiques, programmes, stratégies et législations nationaux et régionaux favorisant l'intégration des cultures et des PFNL autochtones dans les systèmes agroalimentaires;

- d. promouvoir les avantages nutritionnels de ces produits à tous les niveaux et les faire mieux connaître aux consommateurs;
 - e. créer des banques de semences nationales, mettre au point des ressources zoogénétiques et renforcer la recherche, notamment l'utilisation des connaissances locales, en portant une attention particulière aux espèces menacées d'extinction, afin de préserver la biodiversité;
 - f. recueillir des données afin de produire des informations qui serviront à l'élaboration des politiques et des stratégies nationales;
 - g. établir la table de composition des aliments pour faire face aux enjeux relatifs à la nutrition et sensibiliser les consommateurs;
 - h. soutenir les initiatives en cours et développer les chaînes de valeur des cultures et PFNL autochtones, et les rendre plus attrayantes pour les consommateurs;
 - i. renforcer les capacités des membres s'agissant de promouvoir des produits d'origine animale non conventionnels afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
22. La Conférence régionale a invité les membres à:
- a. accroître les investissements dans la production de cultures et de PFNL autochtones, notamment en mettant l'accent sur la technologie, l'innovation et la recherche afin de renforcer leurs chaînes de valeur;
 - b. favoriser les investissements durables du secteur privé dans les cultures et les PFNL autochtones, en accord avec la promotion de la biodiversité;
 - c. promouvoir la diversification de l'alimentation en tenant compte des cultures et des PFNL autochtones dans les politiques nationales;
 - d. élaborer des stratégies et des politiques visant à faire mieux connaître les cultures et les PFNL autochtones et à promouvoir des programmes dans lesquels ils soient intégrés.

E. Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture

23. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture* (ARC/24/5).
24. La Conférence régionale:
- a. est convenue que les pertes et le gaspillage de nourriture faisaient obstacle, sur les plans social, environnemental et économique, à la concrétisation de la sécurité alimentaire, d'une bonne nutrition et du développement durable;
 - b. a accueilli avec satisfaction les approches proposées pour réduire les pertes et le gaspillage alimentaires dans l'optique d'une transition vers des systèmes agroalimentaire *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables dans la région;
 - c. a invité les membres à:
 - i. convenir qu'il est important de réduire les pertes et le gaspillage alimentaires pour rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables et concrétiser les ODD et le Programme 2030;
 - ii. intégrer la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires dans les politiques, programmes et stratégies nationaux et régionaux qui sont axés sur les systèmes agroalimentaires, notamment dans ceux qui sont liés au changement climatique;

- iii. investir dans la création d'un environnement incitant les acteurs du secteur privé à agir et facilitant la collaboration avec tous les autres acteurs afin d'encourager la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture aux niveaux national et infranational;
 - iv. adopter une approche holistique des quatre piliers de la sécurité alimentaire, qui soit axée autant sur la sécurité sanitaire des aliments que sur l'utilisation des aliments;
 - v. accorder la priorité au développement des infrastructures de façon à réduire les pertes et le gaspillage de nourriture, en investissant dans les installations de stockage, les chaînes du froid, l'infrastructure routière et l'approvisionnement en énergie, entre autres;
 - vi. promouvoir la revalorisation des sous-produits de l'élevage et de l'agriculture;
 - vii. renforcer les capacités en matière de prévention et de réduction des pertes après récolte;
 - viii. accroître la prévention et la lutte face aux organismes nuisibles et maladies transfrontières touchant les végétaux et les animaux;
- d. a recommandé à la FAO d'aider les membres à:
- i. réduire les pertes et le gaspillage de nourriture, notamment pour ce qui concerne la collecte et l'analyse de données et d'informations, l'élaboration de politiques et de stratégies, les investissements dans les technologies de transformation et de stockage, la sensibilisation et le renforcement des capacités en lien avec la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture;
 - ii. prêter un appui au renforcement des capacités des petits producteurs, des transformateurs, des commerçants et des entrepreneurs aux fins de l'adoption d'équipements et de technologies après récolte;
 - iii. prendre des mesures pour réduire le gaspillage dans la restauration collective et toutes les autres formes de gaspillage alimentaire.

F. Présentation des rapports issus des consultations sous-régionales

25. La Conférence régionale a examiné les rapports issus des consultations sous-régionales.
26. La Conférence régionale:
- a. a pris note des thèmes abordés lors des consultations sous-régionales menées pour l'Afrique australe, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest;
 - b. a accueilli avec satisfaction l'approche inclusive adoptée qui a mobilisé les représentants des gouvernements, des communautés économiques régionales, des partenaires de développement et des organismes des Nations Unies, des organisations de la société civile et du secteur privé dans le cadre du processus de consultation;
 - c. a constaté la pertinence des priorités définies en ce qui concerne l'appui de la FAO, à savoir:
 - i. l'accroissement de la production et de la productivité afin de parvenir à la sécurité/souveraineté alimentaire et à une meilleure nutrition;
 - ii. la transformation des systèmes agroalimentaires dans l'ensemble des chaînes de valeur;
 - iii. l'accès des petits producteurs aux infrastructures essentielles dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture et de la transformation;
 - iv. l'irrigation et la gestion de l'eau pour rendre l'agriculture plus résiliente face aux extrêmes climatiques;
 - v. la promotion de la mobilisation de ressources, du commerce et de l'investissement;

- vi. le développement du secteur agroalimentaire et des zones rurales, l'industrialisation agricole et le financement de l'agriculture;
 - vii. l'inclusion des femmes et des jeunes;
- d. a invité la FAO à prêter aux membres un appui dans les domaines des politiques, des questions techniques et du renforcement des capacités afin de mettre en œuvre ces priorités.

III. Questions relatives aux politiques et aux réglementations régionales et mondiales

A. Perspectives mondiales et régionales en matière de sécurité alimentaire

27. La Conférence régionale a pris note du document intitulé *Perspectives de la sécurité alimentaire mondiale et régionale* (ARC/24/2).
28. La Conférence régionale:
- a. a constaté avec inquiétude que la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en Afrique se détériorait, et ce malgré les initiatives menées à l'échelle mondiale et nationale, comme le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 et les programmes et projets mis en place dans les pays;
 - b. est convenue qu'il était urgent de travailler de concert pour s'attaquer aux principaux facteurs de la sous-alimentation et de l'insécurité alimentaire dans le monde, en particulier en Afrique, notamment les conflits et les tensions géopolitiques, les phénomènes climatiques extrêmes plus fréquents, les ralentissements et récessions économiques et les inégalités persistantes;
 - c. a souligné qu'il fallait continuer à apporter une aide humanitaire d'urgence, y compris à généraliser les mesures qui renforcent la résilience;
 - d. a salué le travail statistique mené par la FAO en tant que principal organisme produisant des données sur l'alimentation et l'agriculture, qui sont utiles pour le suivi de la sécurité alimentaire;
 - e. s'est dite consciente qu'il fallait s'attaquer aux enjeux tels que la fertilité et la santé des sols, les conflits liés aux régimes fonciers, les pertes après récolte, le gaspillage de nourriture dans la restauration collective, le manque de capacités des pays et l'absence de données fiables sur des ressources énergétiques et des produits alimentaires nationaux importants;
 - f. a invité les membres à fournir à la FAO des données et des statistiques actualisées et exhaustives pour lui permettre de réaliser en temps opportun des évaluations et des analyses propres à éclairer les décisions de politique générale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.
29. La Conférence régionale a recommandé à la FAO d'aider les membres à:
- a. mettre en commun l'expérience acquise et les enseignements tirés en ce qui concerne la promotion d'une alimentation saine et les mécanismes de mobilisation de ressources aux niveaux régional et national, et examiner la pertinence des programmes déployés à l'échelle nationale et les conclusions des débats mondiaux sur la transformation des systèmes agroalimentaires;
 - b. fournir des orientations quant aux approches permettant de réduire les pertes de rendement des produits de base dues au changement climatique et aux catastrophes naturelles.

B. Renforcer la résilience grâce à la transformation des systèmes agroalimentaires

30. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Renforcer la résilience grâce à la transformation des systèmes agroalimentaires* (ARC/24/6).
31. La Conférence régionale:

- a. a pris note avec inquiétude de l'ampleur de l'exposition aux risques de catastrophe dans les systèmes agroalimentaires;
 - b. a mesuré l'intérêt des pratiques optimales, des innovations et des enseignements à retenir qui permettent de renforcer la résilience au moyen d'approches et de solutions novatrices qui prennent en compte le contexte et la problématique du genre et visent à atténuer les risques et à gérer les effets des catastrophes;
 - c. a invité les membres à:
 - i. prendre acte du fait qu'il est impératif de renforcer les capacités de résilience aux niveaux des communautés, des institutions et des écosystèmes pour contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires;
 - ii. accroître judicieusement les investissements ciblés dans les systèmes agroalimentaires résilients;
 - iii. consolider les partenariats avec diverses parties prenantes dans le cadre de leurs efforts de renforcement de la résilience à tous les niveaux.
32. La Conférence régionale a recommandé à la FAO d'aider les membres à:
- a. faciliter la mise en place de mesures anticipatoires pour atténuer les effets des catastrophes, réduire les besoins humanitaires et permettre un rétablissement rapide des moyens de subsistance agricoles;
 - b. renforcer la résilience pour accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires, en mettant en œuvre des mesures de gestion des risques, en luttant contre les pertes et le gaspillage alimentaires depuis le stade de la production jusqu'à celui de la consommation, en mettant en place des infrastructures hydriques à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en améliorant les marchés intérieurs et en promouvant le commerce intrarégional de produits agroalimentaires, les systèmes d'alimentation animale et d'assurance du bétail climato-intelligents, la gestion des ressources naturelles et le renforcement des activités autour du nexus action humanitaire-développement-paix;
 - c. accroître les investissements publics et privés et favoriser les partenariats afin de relever efficacement les défis qui se posent en matière de résilience aux fins de la transformation des systèmes agroalimentaires;
 - d. diffuser les pratiques optimales en matière d'échange de connaissances et de collaboration avec les parties prenantes aux niveaux national et international;
 - e. formuler le plan d'action pour l'après-Malabo dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), sur la base de la Position commune de l'Afrique sur les systèmes alimentaires, en collaboration avec l'Union africaine et d'autres partenaires.

C. Financer l'élimination de la faim, aujourd'hui et demain (ODD 2)

33. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Financer l'élimination de la faim, aujourd'hui et demain (ODD 2) (ARC/24/7)*.
34. La Conférence régionale:
- a. est convenue qu'il fallait mettre en place des instruments de financement novateurs pour éliminer la faim, aujourd'hui et demain, et qu'il fallait également suivre efficacement les flux financiers, réorienter l'aide publique agricole, rendre accessibles et mobiliser des financements mixtes ayant un effet catalyseur pour atténuer les risques et favoriser le crédit bancaire et l'investissement privé dans le secteur agroalimentaire;
 - b. s'est félicitée de l'impact de l'initiative Main dans la main en ce qu'elle contribue à la viabilité financière en permettant d'évaluer les solutions financières disponibles et d'autres moyens de financement innovants, qui peuvent notamment consister à solliciter une aide auprès des organisations

de développement internationales, des établissements bancaires et des marchés financiers ou par l'entremise des budgets publics;

- c. a pris note des possibilités de financement réalistes, tant internes qu'externes, auxquelles les pays africains peuvent avoir accès;
- d. a estimé qu'il était primordial de créer une gamme diversifiée d'instruments financiers pour financer la transformation des systèmes agroalimentaires;
- e. a invité les membres à:
 - i. proposer des instruments de financement permettant d'atténuer ou de partager les risques afin d'accroître le financement des investissements provenant du secteur privé et d'autres sources;
 - ii. améliorer les dépenses publiques récurrentes dans les secteurs de l'agriculture, notamment les cultures, l'élevage, les forêts, les pêches et l'aquaculture;
 - iii. mettre en commun les données d'expérience et les pratiques optimales pour accroître la viabilité des programmes de financement;
 - iv. étudier de nouvelles approches pour financer les systèmes agroalimentaires, et créer des subventions et/ou réorienter celles qui existent pour soutenir les activités qui contribuent à la réalisation de l'ODD 2;
 - v. fournir des aides publiques et mettre en œuvre des politiques agricoles visant à stimuler l'investissement et l'innovation, ce qui pourrait avoir pour effet d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition;
 - vi. promouvoir le déploiement de technologies novatrices dans l'agriculture et fournir un appui en matière d'infrastructure pour remédier aux problèmes de logistique et de communication;
 - vii. concrétiser l'engagement de Malabo qui consiste à allouer au moins 10 pour cent des dépenses publiques à l'agriculture;
 - viii. mettre en place des mécanismes de coordination multisectoriels et multipartites en faveur du financement des systèmes agroalimentaires et de la responsabilité mutuelle quant aux réalisations et à l'utilisation des ressources, et renforcer ceux qui existent.

35. La Conférence régionale a recommandé à la FAO d'aider les membres en:

- a. facilitant la mise en commun de l'expérience sur les approches et les politiques nationales visant à financer la transformation des systèmes agroalimentaires;
- b. proposant des moyens de financement pour accélérer le processus d'élimination de la faim en Afrique;
- c. prêtant une assistance technique pour améliorer l'investissement public et privé et les dépenses publiques récurrentes dans les secteurs de l'agriculture, notamment les cultures, l'élevage, les forêts, les pêches et l'aquaculture;
- d. mettant au point des mécanismes pour fournir un soutien financier aux petits entrepreneurs qui sont généralement exclus des mécanismes de financement traditionnels;
- e. encourageant des approches en matière d'exécution de projets qui facilitent l'accès des bénéficiaires directs aux financements;
- f. appuyant le développement d'approches intégrées de production agricole, notamment la création de zones de production agricole protégées.

D. Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre: document de politique générale

36. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre: document de politique générale* (ARC/24/10).
37. La Conférence régionale:
- a. a réservé un bon accueil aux informations actualisées sur les bureaux décentralisés et s'est dite favorable à la voie qu'il est proposé de suivre pour renforcer l'efficacité et les activités de l'Organisation au niveau des pays;
 - b. s'est félicitée de l'approche proposée qui donne suite aux indications qui avaient été précédemment formulées par la Conférence régionale, laquelle avait recommandé à la FAO, d'une part, de poursuivre l'aménagement des modèles d'activité de ses bureaux décentralisés, en particulier à la lumière du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, afin d'accroître la flexibilité et l'efficacité avec lesquelles l'Organisation utilise ses ressources financières et humaines limitées, de façon à répondre aux priorités et besoins naissants des membres, conformément aux ODD, et, d'autre part, de revoir l'éventail d'aptitudes et de compétences nécessaires pour améliorer l'exécution des programmes¹;
 - c. a approuvé les principes directeurs généraux qui consistent à adapter l'approche proposée à l'évolution, aux particularités et aux besoins des pays, à renforcer la souplesse, l'agilité et les capacités, à adopter des modes de fonctionnement et d'exécution modernes, à opérer des changements de manière progressive, et à maintenir le budget global affecté au réseau des bureaux de pays de la FAO dans la région;
 - d. a accueilli avec satisfaction l'ensemble de mesures et de modèles proposés pour adapter les bureaux de pays de la FAO et ainsi mieux répondre aux attentes des membres en matière d'appui et d'action de l'Organisation au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, dans la perspective du Programme 2030 et au-delà.
38. La Conférence régionale a demandé à la FAO de lancer un processus transparent de consultation des pays en vue de la mise en œuvre progressive des dispositions proposées, y compris une évaluation régulière.

IV. Autres questions

E. Date et lieu de la 34^e session de la Conférence régionale pour l'Afrique

39. La Conférence régionale a remercié le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie, qui a généreusement proposé d'accueillir la 34^e session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique en 2026, et a accepté cette invitation. Les dates exactes seront fixées d'un commun accord par la République islamique de Mauritanie et le secrétariat de la Conférence régionale, en consultation avec le Bureau du Groupe régional pour l'Afrique des représentants permanents auprès des organismes ayant leur siège à Rome.

Questions finales

F. Déclaration ministérielle

40. La Conférence régionale a examiné et approuvé la déclaration ministérielle reproduite à l'*annexe A*, qui a été présentée aux ministres lors de la réunion ministérielle qui s'est déroulée du 18 au 20 avril 2024 à Rabat (Maroc).

¹ ARC/20/REP, paragraphe 47, alinéas v et ix.

Trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

Nous, ministres et chefs de délégation réunis à l'occasion de la 33^e session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, tenue à Rabat (Royaume du Maroc) du 18 au 20 avril 2024:

Ayant examiné l'état de l'agriculture ainsi que de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique, et constatant la multiplicité et le chevauchement des chocs et des menaces imputables notamment aux phénomènes climatiques extrêmes, aux organismes nuisibles et aux maladies, à l'instabilité politique et aux conflits, aux ralentissements de l'économie et aux effets persistants de la pandémie de covid-19, qui sapent les efforts de l'Afrique visant à transformer les systèmes agroalimentaires,

Préoccupés par le fait que l'Afrique n'est pas en bonne voie pour tenir les engagements de Malabo d'ici 2025 ni pour atteindre l'objectif de développement durable (ODD) 2 d'ici 2030, comme l'indiquent les données de la FAO et le quatrième rapport d'examen biennal sur l'exécution du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), étant donné que la majorité des pays n'ont pas suffisamment progressé dans la concrétisation de ces cibles,

Préoccupés également par le nombre et la gravité des crises qui fragilisent la sécurité alimentaire dans notre région,

Conscients des efforts qu'il reste à déployer pour atteindre les objectifs fixés dans les engagements de Malabo d'ici 2025 et les ODD d'ici 2030,

Conscients de la dynamique créée en 2023 en faveur de la transformation des systèmes agroalimentaires par le Bilan 2 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires,

Nous félicitant que la FAO ait organisé, entre autres, la Conférence mondiale sur la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité du 25 au 27 septembre 2023, ainsi que la Conférence mondiale sur la mécanisation agricole durable du 27 au 29 septembre 2023,

Notant les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre, en particulier en Afrique, du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, qui est axé sur l'amélioration de la production, de la nutrition, de l'environnement et des conditions de vie,

Prenant acte du fait que le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO met l'accent sur la nécessité de déployer des efforts coordonnés et plus soutenus afin d'atteindre les ODD visant l'éradication de la pauvreté (ODD 1), l'élimination de la faim et de la malnutrition sous toutes ses formes (ODD 2) et la réduction des inégalités (ODD 10) ainsi que tous les autres ODD dans la région,

Saluant les efforts consentis par la FAO pour mettre en œuvre et appuyer des initiatives novatrices dans les pays membres, en particulier les initiatives Main dans la main, Villes vertes, 1 000 villages numériques et «Un pays, un produit prioritaire»,

Conscients des mesures prises par la FAO pour rendre ses bureaux de pays plus souples s'agissant de répondre aux nouveaux besoins des membres,

Reconnaissant l'importance des produits alimentaires aquatiques au regard de la durabilité de l'alimentation et des moyens d'existence d'une grande partie de nos populations,

Saluant également l'appui technique et financier sans faille apporté par la FAO à ses membres dans la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies transfrontières, en particulier le criquet pèlerin,

Prenant acte de la 28^e session de la Conférence des parties (COP28) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui a été accueillie par les Émirats arabes unis en 2023, et se réjouissant de la tenue de la COP29 en Azerbaïdjan, en 2024,

Se réjouissant également de la tenue de la 16^e réunion de la Conférence des parties (COP 16) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en Colombie, du 21 octobre au 1^{er} novembre 2024, et de la 16^e session de la Conférence des parties (COP 16) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en Arabie saoudite, du 2 au 13 décembre 2024,

Constatant l'approche relative au Plan d'action conjoint «Une seule santé» 2022-2026 adoptée par la FAO pour son action future et le rôle crucial de cette approche pour la réalisation des ODD dans le cadre de la transformation des systèmes agroalimentaires, pour la préservation de la santé des personnes, des animaux et des végétaux et de l'environnement, ainsi que pour surmonter les difficultés, combattre les maladies, lutter contre la résistance aux antimicrobiens, assurer la sécurité alimentaire et prévenir les menaces à l'interface entre l'être humain et l'animal,

Constatant en outre l'utilité de la plateforme internationale du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, qui célèbre en 2024 son 50^e anniversaire, ainsi que de ses outils stratégiques et des rapports de son groupe d'experts de haut niveau, qui constituent des instruments de premier plan pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition,

Saluant les réalisations de la FAO dans le domaine de la prospective stratégique, notamment la publication de sa série intitulée *L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture* et les exercices de prospective régionale, ainsi que toutes les activités de prospective concernant un domaine en particulier,

Conscients du fait que la transformation des systèmes agroalimentaires est un processus exigeant la participation de l'ensemble des pouvoirs publics et de multiples parties prenantes,

1. **Félicitons** la FAO des progrès accomplis dans la mise en œuvre de son Cadre stratégique 2022-2031 en Afrique, en particulier pour ce qui est des quatre priorités régionales;
2. **Réaffirmons** que les quatre priorités de la FAO pour la région Afrique sont actuellement les suivantes: 1) systèmes de production agroalimentaire durables; 2) systèmes efficaces et équitables en matière d'alimentation et de nutrition; 3) mesures relatives au changement climatique et gestion durable des ressources naturelles; 4) renforcement de la résilience et élimination de la pauvreté, ces priorités étant alignées sur les *quatre améliorations*;
3. **Réaffirmons** également que les quatre améliorations – amélioration de la production, amélioration de la nutrition, amélioration de l'environnement et amélioration des conditions de vie – sont au cœur de la transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique;
4. **Félicitons** les membres pour l'adoption généralisée, en Afrique, des initiatives de la FAO, notamment les initiatives Main dans la main, «Un pays, un produit prioritaire», Villes vertes et 1 000 villages numériques, avec le concours de l'Organisation;
5. **Prenons note avec satisfaction** des progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de la 32^e session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, ainsi que du fait avéré qu'il importe d'adopter des approches novatrices recourant à la science et aux technologies, telles les solutions numériques, pour faire face à des situations et à des défis inédits;
6. **Prions** la FAO de continuer à accompagner les membres en vue de renforcer la résilience pour accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires en adoptant des mesures de gestion des risques et des mesures d'atténuation et d'adaptation face aux chocs climatiques, à faciliter la gestion des pertes après récolte afin de lutter contre les pertes et le gaspillage alimentaires depuis le stade de la production jusqu'à celui de la consommation, à mettre en place des infrastructures pour sécuriser l'approvisionnement en eau, à améliorer les marchés intérieurs et à promouvoir le commerce intrarégional de produits

agroalimentaires, l'alimentation animale climato-intelligente et la gestion durable des ressources naturelles, ainsi qu'à renforcer les activités autour du nexus action humanitaire-développement-paix;

7. **Encourageons également** la FAO à étendre et entretenir son partenariat avec les institutions régionales africaines dotées d'une expertise en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition, et d'environnement, comme énoncé dans leurs mandats;
8. **Accueillons avec satisfaction** la proposition de la FAO consistant à redynamiser le modèle d'activité dans le cadre de l'évolution du réseau des bureaux de pays de l'Organisation;
9. **Réaffirmons** le caractère central de l'égalité des genres, de l'autonomisation des jeunes, de la justice sociale et de l'inclusion socioéconomique pour une transformation aboutie des systèmes agroalimentaires en Afrique, reconnaissant aux jeunes, aux femmes et aux hommes leurs rôles d'acteurs du changement, de bâtisseurs et d'innovateurs résilients dans les systèmes agroalimentaires;
10. **Demandons** à la FAO de collaborer avec les membres afin de revigorer davantage les cultures autochtones et orphelines et les produits forestiers non ligneux, et d'accroître l'utilisation durable de ceux-ci, de façon à améliorer la nutrition, la santé et la sécurité alimentaire ainsi que la protection de l'environnement et la contribution de ces cultures et produits aux écosystèmes;
11. **Accueillons avec satisfaction** les déclarations des organisations de la société civile et du secteur privé, qui contribuent au programme de transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique;
12. **Nous réjouissons** de l'annonce faite par M^{me} Josefa Sacko, Commissaire de l'Union africaine à l'agriculture, au développement rural, à l'économie bleue et à l'environnement durable, au sujet du Sommet africain sur les engrais et la santé des sols qui se tiendra du 7 au 9 mai 2024 à Nairobi (Kenya);
13. **Nous engageons de nouveau** à:
 - a. accélérer l'action collective et individuelle des membres visant à tenir les engagements pris par l'Union africaine à Maputo (2003) et à Malabo (2014);
 - b. mettre en œuvre les *quatre améliorations* et les initiatives phares de façon intégrée et synergique au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, dans le droit fil du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires tenu en 2021 et du Bilan 2 ans après le Sommet, en vue d'accélérer les mesures destinées à concrétiser les ODD, en particulier celles exposées dans la Position commune de l'Afrique sur les systèmes alimentaires;
 - c. appliquer des politiques et des stratégies qui favorisent la transformation des systèmes agroalimentaires, notamment grâce à la mécanisation agricole durable et au développement du numérique;
 - d. accélérer l'action menée face aux incidences du changement climatique, qui représentent une grande menace pour la région Afrique, en faisant fond sur les sessions des conférences des parties à la CCNUCC, à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à la CDB, au moyen de technologies agricoles climato-intelligentes et d'autres mesures d'adaptation et d'atténuation;
 - e. accompagner la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel 2024-2027 du Comité de la sécurité alimentaire mondiale;
 - f. faire connaître le rôle déterminant des sols et des systèmes semenciers à l'occasion du Sommet africain sur les engrais et la santé des sols qui se tiendra du 7 au 9 mai 2024 à Nairobi (Kenya);
 - g. participer activement aux exercices de prospective stratégique régionale de la FAO et en utiliser les résultats pour éclairer nos choix aux fins de la transformation des systèmes agroalimentaires, de l'élaboration des bilans communs de pays et d'autres exercices de programmation au niveau national;

- h. accroître l'épargne intérieure et les capacités d'investissement nationales et régionales pour équilibrer et compléter les investissements étrangers et les investissements du secteur privé;

14. **Appelons** la FAO à prendre les mesures suivantes:

- a. continuer à accompagner les membres en vue d'assurer une programmation intégrée et synergique concernant les initiatives phares et les *quatre améliorations* (en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie), en ne laissant personne de côté;
- b. s'associer à l'Union africaine, aux côtés d'autres partenaires, et contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route relative à l'élaboration du plan d'action pour l'après-Malabo dans le cadre du PDDAA, en référence à la position commune africaine sur les systèmes alimentaires émise à l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires;
- c. permettre le partage de données d'expérience par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud et prêter un appui technique à la transformation bleue en Afrique afin de développer et d'intensifier l'aquaculture de manière durable, de gérer efficacement toutes les pêches et d'améliorer les chaînes de valeur des aliments aquatiques en vue de maximiser les avantages des systèmes alimentaires aquatiques au profit de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens de subsistance, en particulier pour les petits producteurs, et veiller à l'inclusion des aliments aquatiques dans les stratégies relatives à la nutrition et à la sécurité alimentaire;
- d. continuer à aider les gouvernements nationaux et les autres parties prenantes à renforcer leurs capacités relatives à l'innovation dans toutes ses dimensions, y compris l'utilisation durable de la mécanisation agricole, ainsi qu'à promouvoir et à adopter de nouvelles technologies, politiques et pratiques;
- e. faire ressortir, dans le cadre des priorités régionales, les domaines stratégiques tels que la production animale, la prévention des maladies animales transfrontières et la lutte contre ces maladies, en mettant l'accent sur l'éradication de la peste des petits ruminants, et la promotion de l'économie bleue aux fins de la croissance économique et de la sécurité alimentaire dans la région;
- f. soutenir les mécanismes novateurs de financement et de partage des risques afin de faire progresser le programme de transformation de l'agriculture et des systèmes agroalimentaires;
- g. continuer d'aider les membres à élaborer et à examiner les contributions déterminées au niveau national, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, ainsi que les plans d'action relatifs à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et à les mettre en œuvre;
- h. accroître l'appui prêté aux membres en ce qui concerne l'élaboration de programmes intégrés pour la mise en œuvre de solutions relatives aux systèmes agroalimentaires en réponse aux décisions et engagements formulés dans le cadre de la CDB, de la CCNUCC et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, grâce à l'assistance technique et à la mobilisation de ressources (Fonds pour l'environnement mondial, Fonds vert pour le climat et donateurs bilatéraux, entre autres);
- i. accorder une attention particulière à la transformation des systèmes agroalimentaires dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, lesquels rencontrent des difficultés qui leur sont propres;
- j. définir et organiser les bonnes pratiques en rapport avec les *quatre améliorations* et les initiatives telles que l'initiative Villes vertes, qui contribuent à la viabilité écologique et économique, l'objectif étant d'améliorer l'accès à une alimentation saine et de renforcer les liens entre zones rurales et zones urbaines;

- k. renforcer son exercice de prospective stratégique à tous les niveaux, à l'appui des membres;
15. **Exprimons** notre gratitude au Gouvernement du Royaume du Maroc, qui a accueilli la 33^e session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique et a mis à disposition des installations d'excellente qualité;
16. **Invitons** le Groupe Afrique des représentants permanents auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, le secrétariat de la Conférence régionale pour l'Afrique et le Président de la 33^e session de la Conférence régionale pour l'Afrique à se consulter pour prendre une décision définitive sur le thème de la 34^e session de la Conférence régionale pour l'Afrique, qui se tiendra en 2026 en République islamique de Mauritanie.

Rabat, le 20 avril 2024

Trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour l’Afrique

Réunion des hauts fonctionnaires

26-28 mars 2024

I. Questions liminaires

Élection du président et des vice-présidents et nomination des rapporteurs

Adoption de l’ordre du jour et du calendrier

II. Questions relatives au Programme et au budget

Résultats de la FAO dans la région en 2022-2023

Priorités de la FAO dans la région au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO

Tirer parti de la science et de l’innovation pour accroître la productivité et la compétitivité de l’agriculture dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine

Redécouvrir les aliments africains: promouvoir les aliments autochtones pour améliorer la nutrition, la santé et la sécurité alimentaire

Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture

Présentation des rapports issus des consultations sous-régionales

III. Questions relatives aux politiques et aux réglementations régionales et mondiales

Perspectives mondiales et régionales en matière de sécurité alimentaire

Renforcer la résilience grâce à la transformation des systèmes agroalimentaires

Financer l’élimination de la faim, aujourd’hui et demain (ODD 2)

Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre: document de politique générale

IV. Autres questions

Date et lieu de la 34^e session de la Conférence régionale pour l’Afrique

Questions diverses

Adoption du rapport de la réunion des hauts fonctionnaires

**Réunion ministérielle
18-20 avril 2024**

Déclaration du Directeur général de la FAO

Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

Déclaration de la Présidente de la 32^e session de la Conférence régionale pour l’Afrique

Déclaration de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

Déclaration de la Commission de l’Union africaine

Déclaration du porte-parole des organisations de la société civile

Déclaration de la porte-parole du secteur privé

I. Tables rondes ministérielles

Financer des systèmes agroalimentaires résilients et une transformation rurale inclusive: intensifier les investissements du secteur public et du secteur privé

Transformation bleue en Afrique: le potentiel des produits alimentaires aquatiques

Transformation rurale inclusive en Afrique: mécanisation agricole, transition numérique, femmes et jeunes

Décisions des conférences des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et stratégies transversales de la FAO: défis et possibilités dans l’optique d’une mise en œuvre coordonnée dans la région Afrique

Transformation des systèmes agroalimentaires dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral

Analyse prospective: facteurs et déclencheurs de la transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique

II. Manifestations spéciales

Stratégie de développement de l’élevage en Afrique

Mise en commun de l’expérience des membres concernant les *quatre améliorations* et des initiatives

Dialogue du Forum de l’investissement régional de l’initiative Main dans la main avec les partenaires

III. Séance plénière

Adoption du rapport de la Conférence régionale

Clôture de la session

Annexe C. Liste des documents

Trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique (<https://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/arc33/documents/fr/>)

Cote	Titre
ARC/24/1	Ordre du jour provisoire annoté
ARC/24/2	Perspectives de la sécurité alimentaire mondiale et régionale
ARC/24/3	Exploiter la science et l'innovation pour accroître la productivité et la compétitivité de l'agriculture dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)
ARC/24/4	Redécouvrir les aliments africains: promouvoir les aliments autochtones pour améliorer la nutrition, la santé et la sécurité alimentaire
ARC/24/5	Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture
ARC/24/6	Renforcer la résilience grâce à la transformation des systèmes agroalimentaires
ARC/24/7	Financer l'élimination de la faim, aujourd'hui et demain (ODD 2)
ARC/24/8	Résultats de la FAO dans la région en 2022-2023
ARC/24/9	Priorités de la FAO dans la région au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO
ARC/24/10	Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre: document de politique générale

Documents d'information

Cote	Titre
ARC/24/INF/1	Note d'information
ARC/24/INF/2	Calendrier provisoire
ARC/24/INF/3	Liste provisoire des documents
ARC/24/INF/4	Déclaration du Directeur général de la FAO
ARC/24/INF/5	Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
ARC/24/INF/6	Déclaration de la Présidente de la 32 ^e session de la Conférence régionale pour l'Afrique
ARC/24/INF/7	Déclaration de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
ARC/24/INF/8	Déclaration de la Commission de l'Union africaine
ARC/24/INF/9	Déclaration du porte-parole des organisations de la société civile
ARC/24/INF/10	Déclaration de la porte-parole du secteur privé
ARC/24/INF/11	Rapport sur les recommandations formulées à la 32 ^e session de la Conférence régionale pour l'Afrique
ARC/24/INF/12	Rapport de synthèse sur les recommandations des organes statutaires régionaux de la FAO (forêts et faune sauvage, statistiques, pêche/aquaculture)
ARC/24/INF/13	Aperçu des travaux de la FAO en Afrique sur la prise en compte des conflits et les contributions à la paix
ARC/24/INF/14	Analyse prospective: facteurs et déclencheurs de la transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique
ARC/24/INF/15	Transformation bleue en Afrique: le potentiel des produits alimentaires aquatiques
ARC/24/INF/16	Transformation rurale inclusive en Afrique: mécanisation agricole, transition numérique, femmes et jeunes
ARC/24/INF/17	Décisions des conférences des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et stratégies transversales de la FAO: défis et possibilités dans l'optique d'une mise en œuvre coordonnée dans la région Afrique
ARC/24/INF/18	Transformation des systèmes agroalimentaires dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral
ARC/24/INF/19	Stratégie de développement de l'élevage en Afrique
ARC/24/INF/20	Financer des systèmes agroalimentaires résilients et une transformation rurale inclusive: intensifier les investissements du secteur public et du secteur privé

- ARC/24/INF/21** Mise en commun de l'expérience des membres concernant les *quatre améliorations* et des initiatives
- ARC/24/INF/22** Dialogue du Forum de l'investissement régional de l'initiative Main dans la main avec les partenaires